



Santé
Canada

Health
Canada

*Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.*

*Your health and
safety... our priority.*

Retrait de certaines recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada

Document de consultation publique

La période de consultation se termine le
24 avril 2020

Canada 

Retrait de certaines recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada
Document de consultation publique

Table des matières

Objet de la consultation	1
Résumé.....	2
Considérations Internationales.....	2
Partie A. Retrait de certaines recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.....	3
A.1 Élaboration des recommandations et processus d'examen connexe.....	3
A.2 Retrait proposé de certaines recommandations.....	3
Partie B Renseignements clés appuyant le retrait proposé de certaines recommandations	5
Partie C. Références et acronymes.....	8
C.1 Références.....	8
C.2 Liste des acronymes	12

Retrait de certaines recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada

Objet de la consultation

Santé Canada, en collaboration avec le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable (CEP), a établi dans le passé des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada applicables aux substances suivantes : 1,2-dichlorobenzène, 2,4-dichlorophénol, 2,3,4,6-tétrachlorophénol, azinphos-méthyl, carbaryl, carbofurane, chlorpyrifos, diazinon, diclofop-méthyl, diuron, métolachlore, monochlorobenzène, paraquat, phorate, piclorame, simazine, terbufos et trifluraline. Santé Canada, en collaboration avec le CEP, a récemment évalué les renseignements disponibles sur ces contaminants chimiques, et propose de retirer leurs Recommandations car il a été déterminé qu'elles ne sont plus requises, étant peu probable que ces contaminants soient présents dans l'eau potable au Canada à des niveaux pouvant entraîner des effets sur la santé.

La présente consultation vise à recueillir des commentaires sur le retrait proposé de ces recommandations et sur la justification à l'appui de leur retrait proposé. Le présent document fera l'objet d'une consultation publique d'une durée de 60 jours. Les commentaires, avec justification pertinente le cas échéant, sont les bienvenus. Ils peuvent être envoyés à Santé Canada à l'adresse :

HC.water-eau.SC@canada.ca

ou

Bureau de la qualité de l'air et de l'eau, Santé Canada
269, avenue Laurier Ouest, I.A. 4903D
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tous les commentaires doivent être reçus avant le 24 avril 2020. Les commentaires reçus dans le cadre de la présente consultation seront transmis, avec le nom et l'affiliation de leurs auteurs, aux membres concernés du CEP. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom et leur affiliation soient communiqués aux membres du CEP doivent joindre à leurs commentaires une déclaration à cet égard.

Il est à noter que le présent document technique peut être révisé après l'analyse des commentaires reçus et que, s'il y a lieu, une recommandation pour la qualité de l'eau potable sera formulée. Ce document devrait donc être considéré strictement comme une ébauche aux fins de commentaires.

Retrait de certaines recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada

Résumé

Santé Canada, en collaboration avec le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable (CEP), propose le retrait des recommandations pour la qualité de l'eau potable (RQEPC) applicables à 18 substances chimiques, dont 14 pesticides. Le retrait de ces RQEPC est proposé car il a été déterminé qu'elles ne sont plus requises, étant peu probable que ces contaminants soient présents dans l'eau potable au Canada à des niveaux pouvant entraîner des effets sur la santé.

Les pesticides dont le retrait est proposé sont les suivants : azinphos-méthyl, carbaryl, carbofurane, chlorpyrifos, diazinon, diclofop-méthyl, diuron, métolachlore, paraquat, phorate, piclorame, simazine, terbufos et trifluraline. Les autres substances chimiques dont le retrait est proposé sont les suivantes : 1,2-dichlorobenzène, 2,4-dichlorophénol, 2,3,4,6-tétrachlorophénol et monochlorobenzène.

Le présent document résume les renseignements actuellement disponibles pour appuyer le retrait d'un certain nombre de RQEPC, à la lumière d'un examen approfondi des dernières données scientifiques, de l'état d'homologation (dans le cas des pesticides) et des expositions subies par les Canadiens.

Considérations Internationales

La proposition de retrait des RQEPC pour le 1,2-dichlorobenzène, le 2,4-dichlorophénol, le 2,3,4,6-tétrachlorophénol, l'azinphos-méthyle, le carbaryl, le carbofurane, le chlorpyrifos, le diazinon, le diclofop-méthyle, le diuron, le métolachlore, le monochlorobenzène, le paraquat, le phorate, le picloram, la simazine, le terbufos et la trifluraline est spécifique au contexte d'exposition canadien.

Au niveau international, il existerait des normes ou des recommandations pour l'eau potable concernant ces contaminants chimiques afin de répondre à des besoins spécifiques et/ou à des scénarios d'exposition différents de ceux rencontrés au Canada. Les différences entre les réglementations internationales peuvent s'expliquer par les différences dans l'utilisation, la fabrication et l'importation des produits chimiques ; dans le cas des pesticides, les différences dans le statut d'homologation, les taux d'application et les modes d'utilisation géographique influencent également la réglementation sur la qualité de l'eau potable.

Étant donné que les besoins réglementaires du Canada diffèrent de ceux d'autres juridictions internationales, les considérations réglementaires internationales n'ont pas été prises en compte pour déterminer la pertinence des RQEPC susmentionnées dans le contexte canadien.

Partie A. Retrait de certaines recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada

A.1 Élaboration des recommandations et processus d'examen connexe

Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* (RQEPC) sont élaborés par Santé Canada en collaboration avec le Comité fédéral-provincial-territorial (CEP) pour permettent de protéger la santé de tous les Canadiens par le biais de l'établissement de concentrations maximales acceptables (CMA) pour les contaminants qui peuvent être présents dans l'eau potable. Chaque recommandation est élaborée à la lumière des études scientifiques actuelles publiées qui portent sur les effets sur la santé, les facteurs opérationnels et, dans certains cas, les effets esthétiques. Les recommandations fondées sur la santé sont établies en fonction d'examens exhaustifs des effets connus de chaque contaminant sur la santé, des niveaux d'exposition et de la disponibilité des technologies d'analyse et de traitement appropriés.

Santé Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire du CEP, établit généralement des RQEPC pour les contaminants chimiques qui satisfont aux critères suivants :

1. L'exposition au contaminant pourrait entraîner des effets néfastes sur la santé;
2. Le contaminant est souvent détecté ou on pourrait s'attendre à le trouver dans un grand nombre de sources d'approvisionnement en eau potable du Canada;
3. La concentration à laquelle il est détecté ou à laquelle on pourrait s'attendre à le détecter est susceptible d'avoir des effets sur la santé.

Dans le cadre du processus d'établissement des priorités pour l'élaboration des recommandations, Santé Canada évalue périodiquement les renseignements disponibles sur les contaminants chimiques dans les recommandations pour la qualité de l'eau potable afin de déterminer si les recommandations sont pertinentes dans le contexte canadien actuel et si elles devraient être mises à jour ou retirées. Cet examen porte sur les renseignements tirés de la littérature scientifique actuelle ainsi que sur les données de surveillance de l'eau potable au Canada. Dans le cas des pesticides, des renseignements supplémentaires sont également pris en compte, notamment les données relatives aux ventes au Canada, l'état d'homologation et les doses journalières admissibles (DJA), tels qu'établis par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada.

Les RQEPC sont élaborées sur la base d'une évaluation du danger (la toxicité inhérente d'un produit chimique) et du risque d'effets néfastes sur la santé associés à l'exposition aux contaminants chimiques présents dans l'eau potable. Cette évaluation vise à déterminer un niveau acceptable auquel la population générale, ou des sous-populations sensibles, peut être exposée au cours d'une vie (considérée comme 70 ans) sans que l'on s'attende à des effets néfastes sur la santé. Ce niveau acceptable est connu sous le nom de CMA.

A.2 Retrait proposé de certaines recommandations

Comme les provinces et les territoires sont généralement responsables d'assurer la qualité de l'eau potable sur leur territoire, il leur appartient de déterminer comment ils appliquent les RQEPC pour répondre à leurs besoins particuliers. Dans certaines provinces et certains territoires, les RQEPC fondées sur la santé sont automatiquement adoptées par renvoi, ce qui engendre l'obligation d'assurer la surveillance de ces contaminants dans l'eau potable. Les

données de surveillance de l'eau potable des provinces et territoires sont utilisées comme indicateur de l'exposition réelle des Canadiens aux contaminants chimiques présents dans l'eau potable. Au fil du temps, il se peut qu'une recommandation ne soit plus nécessaire, en raison de la réduction de l'exposition lors de la consommation d'eau potable ou de la disponibilité de nouvelles données scientifiques démontrant que les effets sur la santé se produiraient à un niveau d'exposition beaucoup plus élevé que ne le laissaient entendre les évaluations précédentes. Le retrait d'une RQEPC a pour effet d'éliminer la nécessité ou l'obligation, pour les provinces et les territoires, de surveiller un contaminant donné, permettant ainsi aux autorités canadiennes de concentrer leurs efforts sur les contaminants qui demeurent préoccupants pour la santé humaine.

- Compte tenu des renseignements actuels, Santé Canada, en collaboration avec le CEP, propose de retirer les RQEPC applicables au : le 1,2-dichlorobenzène
- 2,4-dichlorophénol
- 2,3,4,6-tétrachlorophénol
- azinphos-méthyle
- carbaryl
- carbofuran
- chlorpyrifos
- diazinon
- diclofop-méthyl
- diuron
- metolachlor
- monochlorobenzène
- paraquat
- phorate
- picloram
- simazine
- terbufos
- trifluraline

Si l'un de ces contaminants est détecté dans une source d'approvisionnement en eau potable, des mécanismes sont en place pour que Santé Canada fournit des directives à jour aux ministères fédéraux, aux provinces ou aux territoires afin de les aider à répondre à une situation ou à un besoin précis.

Partie B Renseignements clés appuyant le retrait proposé de certaines recommandations

Le tableau 1 renferme la liste des pesticides qui ont fait l'objet d'une élimination progressive et qui ne devraient plus être présents dans l'eau. Quant aux contaminants chimiques figurant au tableau 2 et au tableau 3, les données de surveillance fournies par les provinces et les territoires indiquent qu'ils sont rarement présents dans l'eau potable, et que, lorsqu'ils sont détectés, les concentrations sont bien en deçà des CMA respectives. À la lumière de ces renseignements, certaines RQEPC ne sont plus nécessaires car il est peu probable que ces contaminants se retrouvent dans l'eau potable canadienne à des niveaux pouvant présenter un risque pour la santé humaine.

Tableau 1. Pesticides ayant fait l'objet d'une élimination progressive

Paramètre	CMA (mg/L) (date)	Principal critère d'effet sur la santé	Année où l'utilisation a été abandonnée
Azinphos-méthyl	0,02 (Santé Canada, 1989b)	Diminution de la cholinestérase plasmatique chez le rat	2006
Carbofurane	0,09 (Santé Canada, 1991a)	Inhibition de la cholinestérase et arrêt de la croissance chez le rat	2010
Diclofop-méthyl	0,009 (Santé Canada, 1987a)	Effets sur le foie chez le rat et la souris	2011
Métolachlore ¹	0,05 (Santé Canada, 1986a)	Effets sur la reproduction chez les rats mâles	2006
Terbufos	0,001 (Santé Canada, 1987a)	Inhibition de la cholinestérase chez le chien	2012

¹ Métolachlore seulement; ne comprend pas le S-métolachlore ni le R-métolachlore

Tableau 2. Pesticides homologués peu susceptible d'être présent dans l'eau potable à des concentrations pouvant entraîner des effets néfastes sur la santé. Selon les données de surveillance canadiennes, l'exposition par l'eau potable est rare et, lorsque la substance est détectée, les concentrations se situent bien en deçà de la CMA.

Paramètre	CMA (mg/L) (référence)	Principal critère d'effet sur la santé; Dose journalière admissible (DJA)/ Dose journalière négligeable (DJN) ¹ utilisée pour calculer la CMA; nouvelle DJA (mg/kg p.c. par jour)	Ventes au Canada, en kg de principe actif (ARLA, 2014)	Concentration maximale détectée ¹ (mg/L)
Carbaryl	0,09 (Santé Canada, 1991b)	Effets sur les reins chez l'humain; DJA = 0,01; nouvelle DJA = 0,011 (ARLA, 2009a)	> 50 000	0,00018
Chlorpyrifos	0,09 mg/L (Santé Canada, 1986b)	Inhibition de la cholinestérase chez le chien, le rat et l'humain; DJA = 0,01; nouvelle DJA = 0,01 (ARLA, 2003)	> 100 000	0,00012
Diazinon	0,02 mg/L (Santé Canada, 1986c)	Inhibition de la cholinestérase chez chien et l'humain;	< 50 000	0,00043

Paramètre	CMA (mg/L) (référence)	Principal critère d'effet sur la santé; Dose journalière admissible (DJA)/ Dose journalière négligeable (DJN) ¹ utilisée pour calculer la CMA; nouvelle DJA (mg/kg p.c. par jour)	Ventes au Canada, en kg de principe actif (ARLA, 2014)	Concentration maximale détectée ¹ (mg/L)
		DJA = 0,002; nouvelle DJA = 0,0002 (ARLA, 2005)		
Diuron	0,15 mg/L (Santé Canada, 1987c)	Diminution du poids corporel, augmentation du poids du foie, hyperplasie des cellules érythroïdes et diminution de la valeur des paramètres hématologiques chez le chien; DJA = 0,0156; nouvelle DJA = 0,003 (ARLA, 2006)	> 50 000	0,001
Paraquat	0,01 mg/L (Santé Canada, 1986d)	Diminution du poids corporel et du poids des organes internes; effets sur les poumons et les reins chez le rat et le chien; DJA = 0,001; nouvelle DJA = 0,0045 (ARLA, 2004)	< 50 000	0,0065
Phorate	0,002 mg/L (Santé Canada, 1986e)	Inhibition de la cholinestérase chez chien et le rat; DJA = 0,0002; nouvelle DJA = 0,00025 (ARLA, 2003)	> 50 000	0,0013
Piclorame	0,19 mg/L (Santé Canada, 1988)	Modification du poids du foie et du poids corporel ainsi que des contaminants cliniques chez le rat; DJN = 0,02; nouvelle DJA = 0,2 (ARLA, 2007)	< 50 000	0,00006
Simazine	0,01 mg/L (Santé Canada, 1986f)	Diminution du poids corporel, augmentation des concentrations sériques de transaminase glutamique- oxaloacétique et de phosphatase alcaline, et légère hyperplasie de la glande thyroïde chez le chien; DJN = 0,0013; nouvelle DJA = 0,0018 (ARLA, 2009b)	< 50 000	0,00005
Trifluraline	0,045 mg/L (Santé Canada, 1989c)	Modification du poids du foie et de la rate et des paramètres biochimiques sériques chez le chien; DJN = 0,0048; nouvelle DJA = 0,024 (ARLA, 2008b)	> 100 000	0,00019

¹D'après les données de surveillance fournies par les membres du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable; ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard (2015); ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador (2015); ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick (2015); ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse (2015); ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2015); ministère de l'Environnement de l'Ontario (2015); Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba (2015); Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan (2015); ministère de l'Environnement de l'Alberta (2015); gouvernement du Yukon (2015); et gouvernement du Nunavut (2014).

Tableau 3. Autres produits chimiques peu susceptible d'être présent dans l'eau potable à des concentrations pouvant entraîner des effets néfastes sur la santé. Selon les données de surveillance canadiennes, l'exposition par l'eau potable est rare et, lorsque la substance est détectée, les concentrations se situent bien en deçà de la CMA.

Paramètre	CMA (date)	Principal critère d'effet sur la santé; DJA utilisée pour calculer la CMA (mg/kg p.c. par jour)	Rejets courants dans l'eau	Concentration maximale détectée ¹
1,2-dichlorobenzène	0,2 mg/L (Santé Canada, 1987d)	Modification des taux sériques de cholestérol, de protéines et de glucose chez le rat; DJA = 0,021	Rejets ou déversements provenant d'effluents industriels	0,0002 mg/L
2,4-dichlorophénol	0,9 mg/L (Santé Canada, 1987e)	Légères modifications histopathologiques dans le foie chez les souris mâles; DJA = 0,1	Sous-produit de désinfection de l'eau potable par le chlore; rejets provenant d'effluents industriels	0,0007 mg/L
2,3,4,6-tétrachlorophénol	0,1 mg/L (Santé Canada, 1987f)	Embryotoxicité chez le rat; DJA = 0,01	Sous-produit de désinfection de l'eau potable par le chlore; effluents industriels et utilisation de pesticides	0,0004 mg/L
Monochlorobenzène	0,08 mg/L (Santé Canada, 1987g)	Réduction de la survie et de la prise de poids corporel; effets sur le foie et les reins chez la souris et le rat; DJA = 0,0089	Rejets ou déversements provenant d'effluents industriels	0,00025 mg/L

¹D'après les données de surveillance fournies par les membres du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable; ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard (2015); ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador (2015); ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick (2015); ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse (2015); ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2015); ministère de l'Environnement de l'Ontario (2015); Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba (2015); Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan (2015); ministère de l'Environnement de l'Alberta (2015); gouvernement du Yukon (2015); et gouvernement du Nunavut (2014).

Partie C. Références et acronymes

C.1 Références

Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan (2015). Communication personnelle avec S. Ferris, Environmental and Municipal Management Services Division. Période de surveillance : 2010–2015.

ARLA (2003). Projet d'acceptabilité d'homologation continue PACR2003-03 – Phase 2 de la réévaluation du chloryrifos. Accessible à l'adresse suivante : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/H113-18-2003-3F.pdf>

ARLA (2004). Projet d'acceptabilité d'homologation continue PACR2004-41 – Réévaluation du dichlorure de paraquat. Accessible à l'adresse suivante : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/H113-18-2004-41F.pdf>

ARLA (2005). Note de réévaluation REV2005-06 – Évaluations préliminaires des risques et de la valeur du diazinon. Accessible à l'adresse suivante : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/H113-5-2005-6F.pdf>

ARLA (2006). Projet d'acceptabilité d'homologation continue PACR2006-07 – Réévaluation du diuron. Accessible à l'adresse suivante : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/H113-18-2006-7F.pdf>

ARLA (2008a). Projet de décision de réévaluation PRVD2008-7 – Bromoxynil. Accessible à l'adresse suivante : http://publications.gc.ca/collections/collection_2008/pmra-ara/H113-27-2008-7F.pdf

ARLA (2008b). Projet de décision de réévaluation PRVD2008-22 – Trifluraline. Accessible à l'adresse suivante : http://publications.gc.ca/collections/collection_2008/pmra-ara/H113-27-2008-22F.pdf

ARLA (2009a). Projet de décision de réévaluation PRVD2009-14 – Carbaryl. Accessible à l'adresse suivante : http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/ara-pmra/H113-27-2009-14-fra.pdf

ARLA (2009b). Projet de décision de réévaluation PRVD2009-12 – Simazine. Accessible à l'adresse suivante : http://publications.gc.ca/collections/collection_2009/ara-pmra/H113-27-2009-12F.pdf

ARLA (2013). Note de réévaluation REV2013-01, Plan de gestion des risques concernant le diazinon. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/note-reevaluation/2013/plan-gestion-risques-concernant-diazinon-rev2013-01.html>

ARLA (2014). Rapport sur les ventes de produits antiparasitaires en 2014. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/plans-rapports/rapport-concernant-ventes-produits-anitparasitaires-2014.html>

ARLA (2017). Note de réévaluation REV2017-13, Décision d'examen spécial concernant le diazinon - Paragraphe 17(2) de la Loi sur les produits antiparasitaires. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/note-reevaluation/2017/diazinon-rev-2017-13.html>

Conservation et Gestion des ressources hydriques Manitoba (2015). Communication personnelle avec K. Philip, Service de l'eau potable. Période de surveillance : 2010–2015.

Gouvernement du Nunavut (2014). Communication personnelle avec M. Leblanc-Havard, ministère de la Santé. Période de surveillance : 2014.

Gouvernement du Yukon (2015). Communication personnelle avec P. Brooks, ministère de la Santé et des Affaires sociales, Service d'hygiène du milieu. Période de surveillance : 2011–2014.

Ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse (2015). Communication personnelle avec A. Polegato, Drinking Water Management Unit, Science Division. Période de surveillance : 2007–2011.

Ministère de l'Environnement de l'Ontario (2015). Communication personnelle avec S. Deshpande, Section des normes de qualité de l'eau, Direction de l'élaboration des normes. Période de surveillance : 2010–2015.

Ministère de l'Environnement et de la Conservation de Terre-Neuve-et-Labrador (2015). Communication personnelle avec H. Khan, Division de la gestion des ressources en eau. Période de surveillance : 2012–2015.

Ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta (2015). Communication personnelle avec D. Reid, Drinking-water and Wastewater Section, Provincial Programs Branch, Operations Division, Environment and Parks. Période de surveillance : 2010–2015.

Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick (2015). Communication personnelle avec K. Gould, Bureau du médecin-hygiéniste en chef, Direction des environnements sains. Période de surveillance : 2010–2015 pour la majeure partie des données; et 2008–2009 pour certaines données seulement.

Ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard (2015). Communication personnelle avec G. Somers, Gestion de l'eau potable et des eaux usées, Division de l'Environnement. Période de surveillance : 2004–2014, selon le contaminant.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2015). Communication personnelle avec C. Robert, Division de l'eau potable, Direction des eaux municipales. Période de surveillance : 2010–2014.

Santé Canada (1986a). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Métolachlore. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-metolachlore.html>

Santé Canada (1986b). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Chlorpyrifos. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-chlorpyrifos.html>

Santé Canada (1986c). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Diazinon. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-diazinon.html>

Santé Canada (1986d). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Paraquat. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-paraquat.html>

Santé Canada (1986e). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Phorate. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-phorate.html>

Santé Canada (1986f). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Simazine. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-simazine.html>

Santé Canada (1987a). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique de la recommandation - Diclofop-méthyle. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-diclofop-methyl.html>

Santé Canada (1987b). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Terbufos. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-terbufos.html>

Santé Canada (1987c). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Diuron. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-diuron.html>

Santé Canada (1987d). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - 1,2-dichlorobenzène. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-dichlorobenzenes.html>

Santé Canada (1987e). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - 2,4-dichlorophénol. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/chlorophenols.html>

Santé Canada (1987f). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - 2,3,4,6-tétrachlorophénol. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/chlorophenols.html>

Santé Canada (1987g). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Monochlorobenzène. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-monochlorobenzene.html>

Santé Canada (1988). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Picloram. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-piclorame.html>

Santé Canada (1989a). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : document technique – bromoxynil. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-bromoxynil.html>

Santé Canada (1989b). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique de la recommandation - Azinphos-méthyle. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-azinphos-methyl.html>

Santé Canada (1989c). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Trifluraline. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-trifluraline.html>

Santé Canada (1991a). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Carbofuran. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique->

carbofurane.html

Santé Canada (1991b). Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : Document technique sur les recommandations - Carbaryl. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/recommandations-pour-qualite-eau-potable-canada-document-technique-carbaryl.html>

Santé Canada (1993). 1,2-Dichlorobenzène. LSIP1. Disponible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/contaminants-environnementaux/loi-canadienne-protection-environnement-liste-substances-interet-prioritaire-rapport-evaluation-1-2-dichlorobenzene.html>

Santé Canada (1993). 1,2-Dichlorobenzène - LSIP1. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/contaminants-environnementaux/loi-canadienne-protection-environnement-liste-substances-interet-prioritaire-rapport-evaluation-1-2-dichlorobenzene.html>

Santé Canada (2014). Rapport sur les ventes de produits antiparasitaires en 2014. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/plans-rapports/rapport-concernant-ventes-produits-anitparasitaires-2014.html>

C.2 Liste des acronymes

ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
CEP	Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable
CMA	concentration maximale acceptable
DJA	dose journalière admissible
DJN	dose journalière négligeable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RQEPC	Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada
U.S. EPA	United States Environmental Protection Agency